



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 12839

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de l'opération « micro-portable : un euro par jour ». Cette opération, en vigueur depuis quatre ans, a montré dès ses débuts les signes d'un succès considérable. Toutefois, il souhaiterait connaître le bilan de cette opération au lendemain de la rentrée universitaire 2007-2008.

Texte de la réponse

L'opération « Micro-portable étudiant » (MIPE), lancée en septembre 2004 par François Fillon, est pilotée par la délégation aux usages de l'internet (DUI) et par la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE). Elle a pour objectif de favoriser le développement des usages du numérique en facilitant l'équipement et la formation des étudiants et le développement des infrastructures et des services dans les établissements de l'enseignement supérieur. Elle a depuis été déclinée pour les apprentis et adaptée par de très nombreux pays. Bilan des trois opérations précédentes : aujourd'hui plus de 50 % des étudiants possèdent un micro-portable (ils étaient 8 % en juin 2003) ; MIPE, par son influence déterminante sur l'équipement des étudiants et par l'adhésion de 98 % des universités aux mesures d'impulsion, est un levier pour le développement du numérique sur les campus. Ainsi plus de 7 000 bornes sans fil ont été déployées et un million d'accès au « bureau virtuel » créés. Cette action a permis la mutualisation des ressources et des compétences des acteurs publics et privés au sein des établissements d'enseignement supérieur. Les subventions de l'État sur ces quatre tranches de mesures incitatives (sept millions d'euros) ont généré d'importants investissements des établissements et de leurs partenaires. Pour la rentrée universitaire 2007/2008, le lancement de la quatrième édition (MIPE 4) repose sur trois volets : des mesures incitatives pour les établissements : les trois années précédentes, les mesures incitatives avaient pour objectif le déploiement des infrastructures sans fil et le développement des services numériques pour les étudiants (accès aux ressources numériques notamment). En accord avec les établissements, l'effort porte cette année sur la formation systématique et massive des étudiants à la prise en main de leur environnement numérique de travail (ENT), dans le cadre de la préparation au certificat informatique et internet (C2i). 90 % des universités ont déposé une demande pour un financement incitatif à la mise en place durant le premier semestre de stages intensifs d'au moins douze heures. Ce sont 300 000 étudiants cette année et 500 000 l'an prochain qui vont bénéficier de ces stages. Cette année, l'État consacrera 1,7 million d'euros au soutien de ces actions. Des offres spécifiques matérielles, logicielles et bancaires : cette année encore, plus de 50 partenaires du monde de l'édition, de la distribution et de l'industrie soutiennent ce programme. Ils proposent aux étudiants des produits adaptés à leurs besoins à des tarifs étudiés. Une campagne d'information et de communication : comme pour les précédentes éditions, les partenaires privés et l'État ont souhaité accompagner ce programme par une campagne d'information et de communication au travers du site www.microportable.fr, d'éléments graphiques et de e-bannières mis à disposition des établissements et de tous les partenaires institutionnels et privés, et par la diffusion d'un magazine tiré à 450 000 exemplaires destiné aux étudiants et aux enseignants. Perspectives de l'opération : tout en prenant en compte ces premiers résultats significatifs, le Gouvernement a

souhaité le renforcement de ce programme ; ainsi les infrastructures sans fil doivent être déployées dans tous les établissements dès la fin 2008 et tous les moyens seront mis en oeuvre afin que tous les étudiants puissent acquérir un micro-ordinateur portable. Cette généralisation de l'équipement et des infrastructures d'accès montrent que le numérique s'intègre très rapidement au sein des universités et contribue au dynamisme et à la modernisation de l'enseignement supérieur. Cette politique d'impulsion va de pair avec le renforcement des actions de formation et de développement des services et des usages du numérique au sein des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12839

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7765

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1656